

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19207 - 74ÈME ANNÉE

Après le « Grand débat national » à l'Élysée

Réforme constitutionnelle : l'appel à projet est lancé



Le PCR prône la responsabilité des Réunionnais dans la recherche de solutions à la crise.

La rencontre entre des élus d'outre-mer et le président de la République à l'Élysée vendredi a rappelé un point commun dans toutes les anciennes colonies françaises devenues départements : une crise sociale en raison d'un chômage de masse qui évolue en crise politique. Le chef de l'État a alors placé les élus devant leur responsabilité, celle de participer à la réforme constitutionnelle afin d'avoir d'autres leviers d'action, car l'habilitation et l'expérimentation ne fonctionnent pas, estime le président de la République. Les élus réunionnais sont-ils prêts à assumer leur responsabilité, jusqu'à gérer les affaires de leur pays?

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale a commencé une grande vague de décolonisation. La quasi-totalité des pays occupés par une puissance étrangère ont choisi l'indépendance. Cela se fit au travers de la restauration de l'indépendance, ou de la création de nouveaux États calqués sur les circonscriptions coloniales. D'autres sont restés sous la souveraineté des anciennes puissances coloniales, tout en ayant un statut à part. C'est notamment le cas des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), anciennes colonies de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la France, qui sont associés à l'Union européenne sans en faire partie.

Dans ce mouvement de décoloni-

sation, quatre pays choisirent une autre voie, celle de l'égalité en droit de leurs citoyens avec ceux de l'ancienne puissance coloniale. Ce choix s'expliquait notamment par le poids de la colonisation française, assimilatrice, par l'absence ou la destruction d'un peuple premier, et par la gravité de la situation sociale au lendemain de la Seconde guerre mondiale. L'égalité devait signifier l'application des lois sociales obtenues en France sous le Front populaire et surtout celles du programme du Conseil national de la résistance. Cela créait notamment la Sécurité sociale et l'impôt sur le revenu. Après les législatives d'octobre 1945, les députés de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion étaient très majoritairement porteurs de ce programme d'égalité. Ils réussirent à convaincre l'Assemblée constituante où le Parti communiste français formait le plus important groupe parlementaire, et obtinrent par un vote unanime la transformation des colonies de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion en départements : c'est la loi du 19 mars 1946.

Plus de 70 ans d'échecs

Mais il est apparu rapidement que les gouvernements à Paris refusaient d'appliquer la loi, ce qui maintenait notamment La Réunion dans le groupe des pays les plus

pauvres du monde. Ceci fut une des raisons qui expliquèrent le changement de ligne des communistes qui avaient été à l'origine de la départementalisation. Prenant acte du refus d'appliquer la départementalisation, ils ont alors demandé l'autonomie, car ils estimaient que c'était aux peuples de régler eux-mêmes les affaires les concernant, tout en restant dans la République française. Cette revendication s'est accompagnée de la création de Partis communistes indépendants de Paris en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, tandis qu'en Guyane était constitué le Parti socialiste guyanais.

Durant cette période, les pouvoirs parisiens ont combattu cette revendication progressiste, tout en organisant l'exil de la jeunesse de ces pays pour satisfaire les besoins en main d'œuvre des industries et des services de la France. Cette politique de non-développement et d'intégration a provoqué partout les mêmes effets : la création d'un chômage de masse qu'aucune mesure ne pouvait enrayer. L'application de politiques décidées pour la France ne pouvait pas donner de bons résultats dans un contexte différent. Le choix de miser sur la défiscalisation n'a pas non plus créé des emplois en nombre suffisant.

Devant cette situation, le pouvoir a tenté quelques aménagements. Au cours de la campagne présidentielle de 2002, le président sortant Jacques Chirac a évoqué la question de statuts à la carte. Cette idée s'est partiellement tra-

duite dans la réforme constitutionnelle de 2003. Elle introduit l'expérimentation d'une part et d'autre part le droit d'adapter les lois dans les départements d'outre-mer à condition d'être habilité par le Parlement. Cette dernière possibilité est interdite à La Réunion, en raison d'un amendement présenté par Jean-Paul Vira-poulle contre l'avis du gouvernement. Il empêche aux élus réunionnais d'avoir la moindre responsabilité dans l'adaptation de la loi dans leur pays.

Expérimentation et habilitation insuffisantes

Le « Grand débat national » de vendredi entre les élus et le président de la République a été dominé par un constat partagé : la crise sociale est générale dans les départements d'outre-mer. Au cours de son intervention, le président de la République a également reconnu que la Constitution actuelle rend quasiment impossible l'adaptation des lois par les élus locaux. Emmanuel Macron a rappelé la limite de l'expérimentation. Elle ne peut aboutir que sur l'abandon de l'adaptation, ou son extension à la totalité des départements. Ceci rend illusoire l'adoption d'une adaptation spécifique aux départements d'outre-mer.

Quant à l'adaptation par habilitation, le chef de l'État a mis en évi-

dence une procédure trop lourde et chronophage, propre à décourager les initiatives.

Il a donc plaidé pour la différenciation, ce qui doit permettre d'alléger la procédure pour l'adaptation, et propose de la constitutionnaliser, affirmant en substance que c'est une réforme placée sous le signe de la confiance, afin de répondre aux appels à la responsabilité. Il a également demandé aux maires et présidents de Département et de Région d'outre-mer d'être force de proposition dans la réforme constitutionnelle qu'il compte mettre en œuvre. C'est donc un appel à projet qui a été lancé, ce qui ouvre la possibilité à chaque territoire d'avoir sa propre différenciation.

Rappelons que depuis sa création voici bientôt 60 ans, le PCR lutte pour une évolution des relations avec la France dans le cadre de la République, placée sous le signe de la responsabilité du peuple réunionnais. Devant l'échec des politiques menées depuis plus de 70 ans par Paris, et face à l'amplification de la crise sociale, la réalité finit par s'imposer dans le discours du plus haut responsable de la France. Ceci constitue une victoire idéologique importante pour tous ceux qui militent pour la responsabilité des Réunionnais à gérer les affaires de leur pays.

M.M.

In kozman pou la rout

« Zoizo i fé pa son ni an inn journé »

Mi pans zot i rogard zoizo dann syèl, sansa dann pyé d'boi, pétète dan la mèr, pétète dann grote. An touléka dann tout l'androi i pé oir zoizo. L'èr-la zot la fine oir lo ni bélyé, sa moin lé sir. Sa in ni travayé sa ! Konm k'i diré in shosète trésé avèk in l'androi éspésyal pou protèz lo zèf épi lo pti zoizo néstan kont la plui. Sa lé sir, sa la pa in ni la fé an in sèl zour pars néna travaye ladan. Sa lo sans prop é si ni pran lo sans figuré : kosa i éspas dann la sosyété ? In projé d'vi, in projé d'travaye, in projé d'roshèrch i fo lo tan pou fé sa. Fé vite ? Sa ansèrv de riyin. Fèr bien ? Sa bsé in n'ot afèr lé bien valab. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni rotrov plè d'van. Sipétadyé !

Demande de remise gracieuse de Jean-Paul Virapoullé sur débet : réaction de la Section PCR de Saint-André

« Lors du conseil du jeudi 31 janvier, la majorité municipale de Saint-André s'est prononcée en faveur de la demande de remise gracieuse sur débet juridictionnel présentée par le Maire, Jean-Paul Virapoullé, absent ce jour-là, et concernant l'affaire de l'Amicale du Personnel de la Mairie.

Une affaire dans laquelle le Maire avait été sanctionné par la Cour de Discipline Budgétaire et Financière et condamné par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis en

novembre 2017. Le maire avait laissé croire à la population qu'il acceptait les décisions de ces deux instances en se désistant de la procédure d'appel. Le voilà qui se renie aujourd'hui en sollicitant une remise gracieuse sur les sommes à rembourser ! C'est scandaleux et indécent.

Ce que la loi permet, la morale réprouve.

Aussi, la Section PCR de Saint-André - dont son représentant élu au conseil municipal, Jacky The-Seng, a émis un avis négatif ferme, jugeant que le Maire devait assumer

ses erreurs - estime qu'en se prononçant en faveur de l'effacement de la dette du Maire, les élus de la majorité municipale commettent une grave erreur et se rendent complices des charges pour lesquelles Jean-Paul Virapoullé a été sanctionné, et devront s'expliquer devant la population.

Saint-André le 2 février 2019

Le Secrétaire de Section
David Gauvin »

Célébration du 60ème anniversaire du P.C.R. en 2019

52 pensées de Paul Vergès

Dans le cadre du 60ème anniversaire du P.C.R. cette année, militant et militante ont souhaité partager les déclarations du cofondateur du Parti Communiste Réunionnais, Paul Vergès, chaque semaine. L'objectif est de mémoriser ses propos pour continuer son combat.

« Il faut savoir vieillir avec son temps et il ne faut jamais mal vieillir ».

(extrait du livre "Du rêve à l'action")

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Sa in n'afèr inportan sa pou nou !!

Pou tout sak konm moin l'avé zot konésans dann bann zané soisant ni koné konbien rèv la tourn dann nout tête épi dan la tête tout sak la vni apré. Lo rè d'in péi lé bon pou viv dodan ! Sa lé inportan sa.

Kosa, in soisantène zané pou révé, pou majiné, pou kalkilé, pou pans nout péi La Rényon ? Lé inposib in n'afèr konmsa ! Non, lé pa inposib vi ké dopi tout so tan-la sé sak nout parti kominis la majiné, la kalkilé, la rodé konm solisyon é tout son bann militan la partazé.

Lo parti ! Pa lo moun lété d'dan ! Bien antandi, lo parti épi lo moun lété d'dan : sak la milité, sak la bingn dann son zidé. Nou lé tousèl konmsaisi La Rényon dann sans positif pars dann sans négatif galman néna mé mi vé pa an parl de zot zordi.

M'a dir azot in kékshoz : pétète zot i kroira pa mé fransh vérité, nout parti lé tousèl pou viv konmsa dopi lo tan li égzis. An pliské sa kan ni di li sé in parti rényoné pou dévlop lo péi par é pou lo pèp rényoné, sa la pa pou farsé mé pars pou li konm pou nou la vérité sé sa. Sésa é anplis sé la solidarité avèk bann pé épi bann pèp vans pou an avoir in l'avnitr lib.

Zot i pans pa lé inportan tousa d'moun la milite dann nout parti, la pans konm li pans, la boir dann mèm sours in lo rovigoran, la fé travaye z'ot tête dann sans ni koné. Sèryèzman sa la pa in n'afèr inportan sa ? Lé inportan galman di é ardi in n'afèr konmsa.

Justin